Besoin d'aide urgent s'il vous plaît

Par Mathar37

Bonjour à tous,

Voilà mon problème,
Je suis en processus de licenciement pour inaptitude et l'employeur est sensé me contacter pour procéder à mon licenciement.
Néanmoins il semble tarder pour acter ce dernier.

Combien de temps à t'il pour me licencier car je suis dans l'attente de signature pour un nouveau poste que je ne peux pas occuper par conséquent. À savoir je suis en période grise, ce qui signifie que je ne touche pas de salaire alors que je pourrais travailler.

Deuxième problème, suite à un arrêt assez long, il semble me manquer pas mal d'argent. Je vais donc refuser la signature du solde de tout compte (problème actuellement en attente dans les mains d'un avocat). Serais-je donc encore liée à l'entreprise que je quitte m'empêchant de travailler où le fait de ne pas signer le solde ne pose pas de soucie.

En espérant que vous pourrez m'aider rapidement, et vous remercient pour votre temps.
Bonne soirée à tous.

Cordialement Mathar37

Par vivi2501

"Délai pour licencier le salarié déclaré inapte

L'employeur qui envisage un licenciement pour inaptitude a un délai d'1 mois à compter de la date de la déclaration d'inaptitude pour accomplir les procédures. Passé ce délai, il doit reprendre le versement du salaire de l'employé. D'autre part, ce dernier peut contester sa déclaration d'inaptitude en saisissant le Conseil des prud'hommes (CPH)."